

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 1

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIVERS

Un grand pas vers la réalisation de l'accumulation de la Basse-Gruyère.

Dans sa séance du 18 décembre 1944, le Conseil d'administration des Entreprises Électriques Fribourgeoises a décidé, sous réserve de la mise au point définitive de certaines clauses des marchés, de procéder à l'adjudication des travaux de génie civil du barrage de Rossens et du tunnel d'aménée d'eau à l'usine d'Hauterive.

Le barrage lui-même, l'évacuateur de crues, la prise d'eau et le premier tronçon de 900 mètres de tunnel, en un mot tous les travaux à exécuter dans la gorge de Rossens, seront adjugés à un consortium comprenant trois groupes d'entrepreneurs : la S. A. Conrad Zschokke de Genève avec MM. Hogg, Mons & fils à Fribourg ; la S. A. H. Hatt-Haller de Zurich avec MM. Casanova, entrepreneur, et M. de Weck, ingénieur, à Fribourg ; la S. A. Losinger & Cie à Berne avec la Société Weber & Losinger à Fribourg. La direction technique de ce consortium sera confiée au groupe Zschokke-Hogg, Mons & fils dont le projet d'installations est à la base du contrat.

Le deuxième tronçon du tunnel, qui comprend 3300 mètres de longueur à percer depuis une fenêtre d'attaque située à mi-parcours, sera adjugé à la S. A. Stuag Suisse, dont la succursale de Fribourg est dirigée par M. Protzen, ingénieur.

Enfin, le troisième lot, qui comprend la partie à exécuter depuis la centrale d'Hauterive, soit 1800 mètres de tunnel, la chambre d'équilibre et la partie génie civil des conduites de distribution, sera adjugé à la S. A. Zublin & Cie à Zurich et Bâle, qui s'est adjoint l'entreprise Gremaud, Marti & Cie S. A. à Fribourg.

Le montant total de ces marchés s'élèvera à un peu plus de 25 millions de francs, chiffre qui reste dans le cadre des devis présentés l'an dernier au Grand Conseil.

CARNET DES CONCOURS

Groupe scolaire dans la campagne Trembley, au Grand Pré, à Genève.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève informe les intéressés qu'il ouvre un concours pour la construction d'un groupe scolaire dans la campagne Trembley, au Grand-Pré, ainsi que pour l'aménagement de cette campagne en parc public.

Sont admis à participer à ce concours :
tous les architectes, techniciens et dessinateurs-architectes, de nationalité genevoise, quel que soit leur domicile ;
les architectes, techniciens et dessinateurs-architectes confédérés, domiciliés dans le canton de Genève dès avant le 1^{er} janvier 1940 ; ainsi que
les architectes, techniciens et dessinateurs-architectes étrangers domiciliés dans le canton de Genève dès avant le 1^{er} janvier 1934.

Le programme du concours et les documents annexes sont à la disposition des concurrents, au secrétariat du Service immobilier, des Etudes et Bâtiments de la Ville de Genève, rue de l'Hôtel de Ville, 4, 2^e étage, à partir du mardi 26 décembre 1944, contre remise d'une somme de 10 fr. par dossier.

Les projets doivent être déposés au secrétariat du Service immobilier, des Etudes et Bâtiments de la Ville de Genève ou remis à la poste, avant le jeudi 31 mai 1945, à 17 heures.

Genève, le 18 décembre 1944.

Le conseiller administratif délégué :

F. COTTIER.

COMMUNIQUÉ

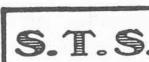
Réglementation du marché de l'aluminium.

La Section des métaux de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail communique :

Les difficultés actuelles d'importation menacent également notre approvisionnement en aluminium. Une réglementation plus stricte est devenue nécessaire. Un inventaire auprès des usines d'aluminium, ainsi que certaines interdictions de livraison, avaient déjà été ordonnés en date du 1^{er} décembre 1944. La situation ne s'étant pas améliorée, le système de répartition appliqué jusqu'ici ne peut plus être maintenu.

Dès le 1^{er} janvier 1945, tous les contingents globaux d'aluminium seront supprimés. En conséquence, toute livraison et acquisition d'aluminium brut, mi-usiné ou sous forme de déchets, sera dès lors sujette à une autorisation de la Section des métaux. Ces autorisations seront demandées par les usines d'aluminium sur formule ad hoc.

Etant donné l'incertitude de la situation actuelle, tous les consommateurs d'aluminium sont invités à être aussi économies que possible dans l'emploi de leurs stocks d'aluminium. Des attributions et des autorisations de livraison d'aluminium brut, mi-usiné ou de déchets d'aluminium ne pourront plus être accordées, si ce n'est pour des fins indispensables à l'économie nationale et dans les limites des possibilités actuelles.



**Schweizer. Technische Stellenvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Technical Service of employment**

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr.: STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section mécanique.

855. Jeune ingénieur mécanicien. Construction de machines. Thermodynamique. Nord-ouest de la Suisse.

857. Jeune dessinateur mécanicien. Chaudières à vapeur. Bureau d'ingénieur de Suisse orientale, domicilié à Genève à partir du 1^{er} mai 1945.

863. Jeune technicien chimiste. Suisse centrale.

865. Ingénieur électrique ou technicien électrique. Construction ou banc d'essais, calculs. Connaissances de langues étrangères. Section des normes d'une fabrique de machines du nord-est de la Suisse.

867. Employé de laboratoire. Entreprise industrielle du nord-est de la Suisse.

869. Ingénieur mécanicien. Recherches scientifiques. Mécanique et hydraulique. Fabrique de machines de moyenne grandeur de Suisse centrale.

871. Ingénieur électrique. Travaux de recherches, petites machines électriques. Suisse centrale.

873. Jeune dessinateur mécanicien. Usine de Suisse orientale.

(Suite page 5 des annonces.)

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

DOCUMENTATION - NOUVEAUTÉS

Régie : ANNONCES SUISSES S. A., à Lausanne.

Cours de soudure électrique à Baden.

La S. A. Brown, Boveri & Cie organisa, l'une des premières du continent, en 1925/26, des cours pour la soudure électrique dans ses usines de Baden. Au début de 1943, elle a construit une nouvelle école de soudure. Chaque cours peut accepter vingt-cinq participants, ayant chacun un poste à leur disposition.

Le cours 185 aura lieu du 8 au 11 janv. 1945, en langue allemande.

» 186 » » 15 au 18 janv. 1945, » » française.

» 187 » » 22 au 25 janv. 1945, » » allemande.

Théorie et exercices pratiques avec tous les métaux soudables. Le cours se termine par une visite des Usines Brown Boveri, dans lesquelles 40 postes de soudure au chalumeau et plus de 120 postes de soudure électrique à l'arc sont en service (sans les 25 postes de l'école).